



# Commune de Léglise

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE  
063 43 00 00 (01)

Réf. Com. : PUN 2025/001 - Réf. DPA. : 10019548 - Réf. DATU: F0510/84043/PU3/2025

## ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT (A.G.W. 04.07.2002 – Annexe X)

# ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont saisis d'une demande de permis unique de classe 1 pour **construction et exploitation de 2 éoliennes en extension du parc existant Neufchâteau-Léglise, aménagement d'accès et création de 6 mares.**

Le(s) demandeur(s) est/sont : S.A. ENECO WIND BELGIUM - Chaussée de Huy, 120 bteA à 1300 Wavre.

Les biens concernés par les éoliennes sont situés de part et d'autre de l'E411, à 6840 Neufchâteau et les mares sont situées sur 6840 Neufchâteau et 6860 Léglise.

Les biens concernés sont cadastrés LEGLISE Division 1, section A n°25K, 176B - Division 3, section E n°803K9, 803P9, 803R8, 803R9, 803S8, 808X5, 808Z6 et NEUFCHATEAU 5A53B, 4C1D, 5A3E, 5A51K, 5A406V, 4C64C, 4C64A, 4C63A, 4C61C, 4C61B, 4C1C, 5A28K, 5A835A, 5A836A, 4C106B, 4C109B, 5A464F, 5A837A.

Le dossier a fait l'objet d'une Etude d'Incidences sur l'Environnement.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 16/07/2025. Le délai prescrit pour l'enquête publique est **suspendu entre le 16 juillet et le 15 août** (Art. D29-13§2 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
11/07/2025	16/07/2025	Administration communale de LEGLISE, le <b>17/09/2025</b> à 11 h	Collège communal Rue du Chaudfour, 2 à B-6860 LEGLISE

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE les jours ouvrables de 8h30 à 12h et les samedis de 9h à 12h. Pour les consultations le samedi matin, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Brigitte MATHU (063/43.00.08) ou Mme Orphise PERLEAU (063/43.00.02).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à: Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE, par courrier électronique: [brigitte.mathu@communeleglise.be](mailto:brigitte.mathu@communeleglise.be) ou [orphise.perleau@communeleglise.be](mailto:orphise.perleau@communeleglise.be) ou remises au service urbanisme à l'Administration communale - Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE. L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PUN 2025/001**. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Brigitte MATHU ou Mme Orphise PERLEAU ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Des informations techniques peuvent être obtenues auprès de :

- M. le Fonctionnaire technique – SPW ARNE – DPA - Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR ;
- M. le Fonctionnaire délégué – SPW TLPE – DATU - Place Didier, 45 à 6700 ARLON ;
- Le demandeur : S.A., ENECO WIND BELGIUM - Chaussée de Huy, 120 bteA à 1300 Wavre ;

Léglise, le 4 juillet 2025.

Le Directeur général,

(s.) M. CHEPPE

Par le Collège communal,



Le Bourgmestre,

(s.) S. HUBERTY

Rue du Chaudfour, 2 - 6860 LEGLISE | [Tel](tel:0634300001) - 063 43 00 00 (01) | [Fax](tel:063433050) - 063 43 30 50 | [Compte Belfius](mailto:CompteBelfius-091-0005078-63) - 091-0005078-63

**Ouverture des bureaux** : lundi au vendredi de 8h30 à 12h - mardi et mercredi de 13h à 16h

**Permanences Population & Etat-civil** : mardi de 16h à 19h et samedi de 9h à 12h

Le service Aménagement du Territoire n'est accessible librement que le matin, et uniquement sur rendez-vous l'après-midi.

[www.communeleglise.be](http://www.communeleglise.be)